
PROVINCE DE QUÉBEC42^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 10 DÉCEMBRE 2020

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 10 décembre 2020*

Aujourd'hui, à treize heures vingt, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 71 Loi sur les véhicules hors route

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.